

RCS : BLOIS

Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00069

Numéro SIREN : 775 692 395

Nom ou dénomination : D.E.C. SAS - DEPOTS ELECTROLYTIQUES ET CHIMIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 2476

TROISIEME DECISION :

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

Les mandats de la société B.H. CONSEILS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Antoine DALAKUPEYAN, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique décide de ne pas procéder à leur renouvellement ni à leur remplacement.

CINQUIEME DECISION :

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a long horizontal stroke and a final upward flourish.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D. E. C. SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : Chemin des ROSES 41170 CORMENON Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 7 5 6 9 2 3 9 5 0 0 0 3 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122015		N-1 31122014	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	157 058	4 184	692	
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains	AN	AO	291 993	91 034	92 630	
	Constructions	AP	AQ	2 762 564	2 327 418	2 572 080	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 938 376	1 869 690	1 935 777	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	427 967	125 917	147 431	
	Immobilisations en cours	AV	AW		267 865	351 095	
	Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	475	475	475	
TOTAL (II)		BJ	BK	10 577 958	4 686 582	5 100 180	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *						
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		794 464	752 558	
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ		17 977	7 703	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES						
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	115 574	2 439 513	2 248 577	
	Autres créances (3)	BZ	CA		7 905 734	7 635 679	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG		27 320	200 382	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		16 621	15 238	
	TOTAL (III)	CJ	CK	115 574	11 201 629	10 860 137	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	10 693 532	15 888 211	15 960 317	
			CP				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			
Immobilisations :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise D.E.C. SAS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 914 401	9 187 546
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 124 427	1 326 855
	Subventions d'investissement	DJ	71 000	77 444
	Provisions réglementées *	DK	164 313	253 055
	TOTAL (I)	DL	11 824 140	11 394 900
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	157 495	240 679
	Provisions pour charges	DQ	935 756	1 224 208
	TOTAL (III)	DR	1 093 251	1 464 887
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	342 888	431 810
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 162 878	1 062 837
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 275 840	1 428 890
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	58 683	64 210
	Autres dettes	EA	130 451	112 784
	Compte régul.	EB		
TOTAL (IV)	EC	2 970 820	3 100 530	
Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 888 211	15 960 317	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	5 269	5 269
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 721 229	2 758 745
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	450	585	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	14 182	FB		FC	14 182	18 817
	Production vendue { biens * services *	FD	9 183	FE	11 527	FF	20 710	24 780
		FG	10 863 140	FH	473 147	FI	11 336 287	11 683 040
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 886 504	FK	484 674	FL	11 371 178	11 726 638
	Production stockée*				FM	10 274	(8 963)	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	42 568	47 430	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	269 281	112 729	
	Autres produits (1) (11)				FQ	5 340	1 970	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 698 641
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 037	2 945
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 288 686	1 398 781
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(41 906)	(23 172)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 677 036	3 335 509
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	394 745	407 235
	Salaires et traitements*					FY	2 842 944	2 807 828
	Charges sociales (10)					FZ	856 914	868 137
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	853 144	897 162
						GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	5 626	1 336	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	156 972	198 143	
	Autres charges (12)				GE	6 509	5 252	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 042 707
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 655 934	1 980 647
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	49 262	56 942	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)						GP	49 262	56 942
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	24 319	24 996	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)						GU	24 319	24 996
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	24 943	31 946
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 680 877	2 012 593

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)[illegible]

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **D.E.C. SAS**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions		KJ	KK	KL	
	Sur sol propre	Dont Composants L9				
	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3				
	Autres immobilisations corporelles					
	Matériel de transport *					
	Matériel de bureau et mobilier informatique					
	Emballages récupérables et divers *					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL III		LN	LO	LP	
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
FINANCIERES	Autres participations		8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V	
	TOTAL IV		1Q	1R	1S	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4
			par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions		IQ	MA	MB	MC
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles		IU	MM	MN	MO
	Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
	TOTAL III		IV	NG	NH	NI
	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IO	ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise D.E.C. SAS										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			FE	147 020	PF	10 039	PG		PH	157 058	
Terrains			PI	290 396	PJ	1 596	PK		PL	291 993	
Constructions	Sur sol propre		PM	1 311 720	PN	145 287	PO		PQ	1 457 007	
	Sur sol d'autrui		PR	231 670	PS	23 952	PT		PU	255 622	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	958 625	PW	91 310	PX		PY	1 049 935	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	6 401 559	QA	536 816	QB		QC	6 938 376	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	198 602	QE	29 219	QF		QG	227 821	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	185 221	QM	14 924	QN		QO	200 145	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	9 577 794	QV	843 105	QW		QX	10 420 899	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	9 724 814	ØP	853 144	ØQ		ØR	10 577 958	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	43	T5	T6	88 785		T8	T9	(88 742)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5		U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	43	X4	X5	88 785		X7	X8	(88 742)	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM					NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	43	NR	NS	88 785		NT	NU	(88 742)	
Total général non ventilé (NP+NO+NR)	NW	43	Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY	88 785	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ	(88 742)		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise D.E.C. SASNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 253 055	TM 43	TN 88 785	TO 164 313
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DB	DA	DE	DF
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z 253 055	TS 43	TT 88 785	TU 164 313
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B 1 224 208	5C	5D 288 452	5E 935 756
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 240 679	5W 156 972	5X 240 156	5Y 157 495
TOTAL II		5Z 1 464 887	TV 156 972	TW 528 608	TX 1 093 251
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles 6A	6B	6C	6D
		- corporelles 6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence 6I	6J	6K	6L
		- titres de participation 6M	6N	6O	6P
		- autres immobilisations financières (1) * 6Q	6R	6S	6T
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 111 189	6U 5 626	6V 1 241	6W 115 574
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 111 189	TY 5 626	TZ 1 241	UA 115 574
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 1 829 131	UB 162 641	UC 618 634	UD 1 373 138
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 162 599	UF 241 397	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ 43	UK 377 237	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation D.E.C. SAS

Provisions pour impôts

Cegid Group



Désignation D.E.C. SAS

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D. E. C. SAS				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	475	UV	475	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	128 130		128 130						
	Autres créances clients	UX	2 426 957		2 426 957						
	Créance représentative de titres (prêts ou remis en garantie * (provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	6 100		6 100						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	421		421						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	63 989		63 989					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	152 373		152 373					
	Groupe et associés (2)	VC	7 659 331		7 659 331						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	23 521		23 521						
	Charges constatées d'avance	VS	16 621		16 621						
	TOTAUX		VT	10 477 917	VU	10 477 917	VV				
RENOIS	(1) Montant des -- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	-- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	450		450						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	342 518		92 927		205 384		44 207		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 162 878		1 162 878						
Personnel et comptes rattachés		8C	451 150		451 150						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	347 275		347 275						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	458 908		458 908						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 508		18 508						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	58 683		58 683						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	130 451		130 451						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 970 820	VZ	2 721 229		205 384		44 207		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	88 484	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : D. E. C. SAS						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2015	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	20 794
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 430
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	456 789		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				
					- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
								TOTAL I	3 222 373
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)									
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A									
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)		L5
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé									
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	973 647
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	2 248 726		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	2 248 726		XO

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise D.E.C. SAS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 2 du CGI *	ZV	253 710	ZW 288 669
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *	9D		9E 288 452
PROVISION POUR IMPOT	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer	9K	203 079	9L 251 481
ORGANIC	9M		9N
EFFORT CONSTRUCTION	9P		9R
PARTICIPATION	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	456 789	YO 828 582
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation D.E.C. SAS

Provisions pour dépréciation[illegible]

Désignation D.E.C. SAS

Charges à payer[illegible]

Q

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise D. E. C. SAS										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
					- Autres réserves	ZD	726 855					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 326 855		Dividendes	ZE	600 000					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	0F	1 326 855		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
					TOTAL II	ZH	1 326 855					
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance							YT	38 175	25 093		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	197 180		XQ	199 745	175 744		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	845 443	780 841		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	458 266	313 653		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES			ST	2 135 407	2 040 178		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	3 677 036	3 335 509		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	191 471	194 053		
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS			9Z	203 274	213 182		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	394 745	407 235		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	2 156 877	2 137 284		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	913 919	822 790		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *							0B	2 795 020			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :						handicapés) :	5	55			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,25 %	1,25 %		
- Numéro du centre de gestion agréé *				XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'am. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	0
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	2 248 726	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultats d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	4 1 4 1 2 1 3 1 9 0 0 0 3 5

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D. E. C. SAS					Néant ☒		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬		(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑭			(ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❶ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : D. E. C. SAS					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1				5 269	
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				5 269	
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				5 269	
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS															Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01.01.2015 et clos le : 31.12.2015															Durée en nombre de mois : 12	
I Production de l'entreprise																
Ventes de marchandises															OA	14 182
Production vendue – Biens															OB	20 710
Production vendue – Services															OC	11 336 287
Production stockée															OD	10 274
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE	
Subventions d'exploitation reçues															OF	42 568
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH	5 340
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	27 884
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT	
TOTAL 1															OM	11 457 244
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON	2 037
Variation de stocks (marchandises)															OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP	1 288 686
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ	(41 906)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR	3 477 291
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS	2 566
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW	6 509
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9	
TOTAL 2															OJ	4 735 182
III Valeur ajoutée produite																
TOTAL 1 - TOTAL 2															OG	6 722 061
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)															SA	6 722 061
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX	
Période de référence															GY	
Date de cessation															HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. II au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 7 7 5 6 9 2 3 9 5 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE D.E.C. SAS

ADRESSE (voie) Chemin des ROSES

CODE POSTAL 41170

VILLE CORMENON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	15 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SNC Dénomination AALBERTS INDUSTRIES FRANCE
N° SIREN (si société établie en France) 414121319 % de détention 100 Nb de parts ou actions 15 000
Adresse : N° 3 Voie RUE LAENNEC
Code Postal 72000 Commune LE MANS Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 7 7 5 6 9 2 3 9 5 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE D.E.C. SAS

ADRESSE (voie) Chemin des ROSES

CODE POSTAL 41170

VILLE CORMENON

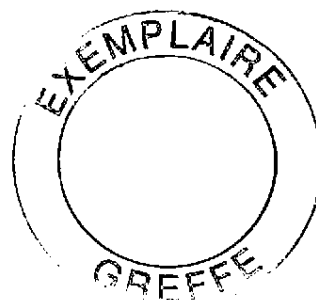
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**D.E.C. SAS -
Dépôts Electrolytiques et Chimiques**

Société par Actions Simplifiée

Chemin des Roses
41170 CORMENON

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

B.H. CONSEILS
16 rue Félix Faure
75015 PARIS

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

D.E.C. SAS - Dépôts Electrolytiques et Chimiques

Société par Actions Simplifiée

Chemin des Roses
41170 CORMENON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société D.E.C. SAS - DEPOTS ELECTROLYTIQUES ET CHIMIQUES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

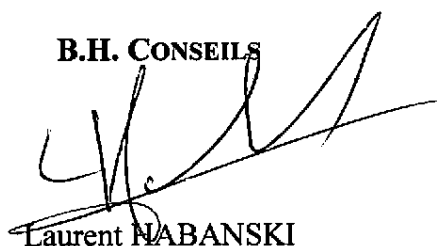
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Lyon, le 17 juin 2016

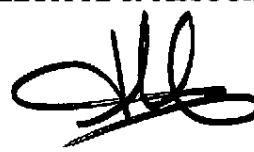
Les commissaires aux comptes

B.H. CONSEILS



Laurent NABANSKI

DELOITTE & ASSOCIES



Nathalie LORENZO CASQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Formulaire obligatoire (Article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : Chemin des ROSES 41170 CORMENON

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 7 5 6 9 2 3 9 5 0 0 0 3 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2015		N-1 31/12/2014			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	161 242	AG	157 058	4 184	692	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	383 026	AO	291 993	91 034	92 630	
		Constructions	AP	5 089 982	AQ	2 762 564	2 327 418	2 572 080	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8 808 066	AS	6 938 376	1 869 690	1 935 777	
		Autres immobilisations corporelles	AT	553 684	AU	427 967	125 917	147 431	
		Immobilisations en cours	AV	267 865	AW		267 865	351 095	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	475	BI		475	475	
	TOTAL (II)		BJ	15 264 540	BK	10 577 958	4 686 582	5 100 180	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	794 464	BM		794 464	752 558
En cours de production de biens			BN		BO				
En cours de production de services			BP	17 977	BQ		17 977	7 703	
Produits intermédiaires et finis			BR		BS				
Marchandises			BT		BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 555 087	BY	115 574	2 439 513	2 248 577	
		Autres créances (3)	BZ	7 905 734	CA		7 905 734	7 635 679	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
	Disponibilités	CF	27 320	CG		27 320	200 382		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	16 621	CI		16 621	15 238		
	TOTAL (III)	CJ	11 317 203	CK	115 574	11 201 629	10 860 137		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	26 581 743	IA	10 693 532	15 888 211	15 960 317		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an en		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise D.E.C. SAS			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)		DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	9 914 401	9 187 546
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 124 427	1 326 855
	Subventions d'investissement		DJ	71 000	77 444
	Provisions réglementées *		DK	164 313	253 055
	TOTAL (I)		DL	11 824 140	11 394 800
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	157 495	240 679
	Provisions pour charges		DQ	935 756	1 224 208
	TOTAL (III)		DR	1 093 251	1 464 887
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	342 968	431 810
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 162 878	1 082 837
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 275 840	1 428 890
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	58 683	64 210
	Autres dettes		EA	130 451	112 784
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	2 970 820	3 100 530	
Ecart de conversion passif*		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	15 888 211	15 960 317	
RENNVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	5 269	5 269
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 721 229	2 758 745
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	450	585	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2031

Formulaire obligatoire (article 83 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>D. E. C. SAS</u>		Néant ☐ *							
		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	14 182	FB		FC	14 182	18 817	
	Production vendue { biens * services *	FD	9 183	FE	11 527	FF	20 710	24 780	
		FG	10 863 140	FH	473 147	FI	11 336 287	11 683 040	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 886 504	FK	484 674	FL	11 371 178	11 726 638	
	Production stockée*					FM	10 274	(8 983)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	42 568	47 430	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	269 281	112 729	
	Autres produits (1) (11)					PQ	5 340	1 970	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 698 641	11 879 803
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 037	2 945	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 288 686	1 398 781	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(41 906)	(23 172)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 677 036	3 335 509	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	394 745	407 235	
	Salaires et traitements*					FY	2 842 944	2 807 828	
	Charges sociales (10)					FZ	856 914	868 137	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	853 144	887 162
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	5 626	1 336
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	156 972	198 143	
	Autres charges (12)					GE	6 509	5 252	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 042 707	9 899 156
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 655 934	1 980 647	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	49 262	56 942	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	49 262	56 942	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	24 319	24 996	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	24 319	24 996	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	24 943	31 946	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 680 877	2 012 593	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise D. E. C. SAS		Néant ☐ *																							
		Exercice N	Exercice N - 1																						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5																						
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 445																						
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	377 237																						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	383 686																						
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE																							
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																							
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	43																						
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	43																						
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	383 643																						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	190 518																						
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	749 575																						
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 131 588																						
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 007 161																						
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 124 427																						
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																							
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY																						
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																						
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP																						
		- Crédit-bail immobilier	HQ																						
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																							
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	48 579																						
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																							
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX																							
	(9) Dont transferts de charges	A1	27 884																						
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																							
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																							
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 426																						
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																								
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																		
	Exercice N																								
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																							
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs																			
Exercice N																									
Charges antérieures	Produits antérieurs																								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Principes comptables généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise a identifié des immobilisations décomposables procurant des avantages économiques selon un rythme différent qui sont comptabilisées séparément.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations décomposables

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens.

En cas de divergence entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, l'entreprise comptabilise un amortissement dérogatoire.

Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permet pas de couvrir la valeur comptable.

La valeur actuelle a été retenue comme la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Stocks et en-cours

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables (suite)

Commentaires spécifiques sur les provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Commentaires spécifiques sur les indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités.

Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en "Engagements hors bilan". Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Commentaires spécifiques sur le chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitements.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

<i>immobilisations brutes</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisations incorporelles	147 712	13 530		161 242
Immobilisations corporelles	14 676 807	426 016		15 102 823
Immobilisations financières	475			475
TOTAL	14 824 994	439 546		15 264 540

Le montant total des immobilisations en cours en fin d'exercice s'élève à 267 865 €

<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisations incorporelles	147 020	10 039		157 059
Immobilisations corporelles	9 577 794	843 105		10 420 899
TOTAL	9 724 814	853 144		10 577 958

<i>Nature des biens immobilisés</i>	<i>Montant</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Durée</i>
Conc.brevets.licences.logiciels	161 242	157 058	4 184	de 1 à 3 ans
Terrains	76 932		76 932	Non amort
Agenc.amenag.terrains	306 094	291 993	14 101	de 5 à 20 ans
Batiments	2 974 089	1 457 007	1 517 082	de 10 à 20 ans
Agenc.amenag.constr bat	1 279 768	696 067	583 701	de 3 à 20 ans
Aai sur sol d'autrui	157 890	157 890		10 ans
Const batiment station	176 971	173 883	3 088	de 5 à 10 ans
Aai labo analyses	22 095	22 095		10 ans
Constuction sur sol d'autrui	479 169	255 622	223 547	20 ans
Immob met anti pollution	973 005	970 205	2 800	de 3 à 10 ans
Imm. amen . agenc anti pollution	313 244	313 244		de 3 à 10 ans
Cadmiage.s.vide anti.pol	34 542	34 542		de 5 à 11 ans
Mat.indust.outillage	7 186 997	5 457 343	1 729 654	de 1 à 20 ans
Mat.laboratoire	216 897	106 257	110 640	de 3 à 10 ans
Chaine Valéo P32	19 818	19 818		de 3 à 10 ans
Chaine Valéo P45	39 724	14 742	24 982	10 ans
Outillage industriel	18 268	16 654	1 613	de 1 à 10 ans
Mat. Indust.outil agencements	5 570	5 570		10 ans
Alarmes Protection sécurité	317 685	227 821	89 864	de 3 à 10 ans
Mat.bureau , Informatique	162 467	136 931	25 536	de 1 à 10 ans
Mobilier	73 731	63 214	10 517	de 5 à 10 ans
Immobilisations en cours	267 865			Non amort
TOTAL	15 264 065	10 577 958	4 686 107	

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

<i>Nature des dépréciations</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Reprise</i>	<i>A la clôture</i>
Stocks et encours				
Comptes de tiers	111 189	5 626	1 241	115 574
Comptes financiers				
TOTAL	111 189	5 626	1 241	115 574

<i>Etat des créances</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
Actif immobilisé	475	475	
Actif circulant et charges d'avance	10 477 442	10 477 442	
TOTAL	10 477 917	10 477 917	

<i>Origine des effets de commerce</i>	<i>Montant</i>
Clients et assimilés	29 834
Autres créances	
TOTAL	29 834

<i>Produits à recevoir</i>	<i>Montant</i>
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	152 373
Disponibilités	12 500
TOTAL	164 873

<i>Charges constatées d'avance</i>
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la repercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

<i>Mouvements de titres</i>	<i>Nombre</i>	<i>Val Nominale</i>	<i>Capital social</i>
Titres en début d'exercice	15 000	33,33	500 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
TOTAL	15 000	33,33	500 000

<i>Variation des capitaux propres</i>	<i>Montant</i>
Capitaux propres au 31/12/2014	11 394 899
Bénéfice de l'exercice	1 124 427
Distribution de dividendes	-600 000
Autres mouvements - provisions réglementées	-95 186
Capitaux propres au 31/12/2015	11 824 140

<i>Nature des provisions</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Reprise</i>	<i>A la clôture</i>
Provisions réglementées	253 055	43	88 785	164 313
Provisions pour risques et charges	1 464 887	156 972	528 608	1 093 251
TOTAL	1 717 942	157 015	617 393	1 257 564

Commentaires spécifiques sur les provisions pour charges

<i>provision pour impôt</i>	<i>Montant</i>
Provisions pour impôt au 31/12/2014	1 224 208
Reprise de provision pour impôt sur sinistre 2004	-9 113
Reprise de provision pour impôt sur sinistre 2006	-84 838
Reprise de provision pour impôt sur sinistre 2009	-194 501
Provisions pour impôt au 31/12/2015	935 756

Les plus values dégagées sur les remboursements d'assurances suite aux violents incendies subis au cours des exercices antérieurs détruisant une partie des installations industrielles ont été étalées selon la durée d'amortissements des immobilisations. L'impact de l'impôt sur les sociétés sur ces plus values est neutralisé chaque année.

<i>Etat des dettes</i>	<i>Montant total</i>	<i>A moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Etablissement de crédit	342 968	93 377	205 384	44 207
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 162 878	1 162 878		
Dettes fiscales et sociales	1 275 841	1 275 841		
Dettes sur immobilisations	58 683	58 683		
Autres Dettes	130 451	130 451		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 970 821	2 721 230	205 384	44 207

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

<i>Charges à payer par postes du bilan</i>	<i>Montant</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	733
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	217 102
Dettes fiscales et sociales	550 026
Autres Dettes	50 100
Interets courus sur découverts	450
TOTAL	818 411

NOTES SUR LE RESULTAT

<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>variation</i>
France	10 886 504	10 820 628	65 876
Etranger	484 674	906 008	-421 334
TOTAL	11 371 178	11 726 636	-355 458

<i>Détail des produits et charges exceptionnels</i>	<i>charges</i>	<i>Produits</i>
Dotation et reprise amortissements dérogatoires	43	88 785
Reprise provision sur sinistres antérieurs		288 451
Produits exceptionnels divers		6 450
TOTAL	43	383 686

Ventilation de la base fiscale et de l'impôt

<i>Ventilation de la base fiscale</i>	<i>base comptable</i>	<i>reintégration</i>	<i>déduction</i>	<i>base fiscale</i>
Résultat d'exploitation	1 655 934	292 495	-464 496	1 483 933
Résultat financier	24 943			24 943
Résultat exceptionnel	383 643	865 358	-288 452	960 549
Participation des salariés	-190 518	190 518	-220 700	-220 700
TOTAL	1 874 002	1 348 371	-973 648	2 248 725

<i>Ventilation de l'impôt</i>	<i>base fiscale</i>	<i>impôt 33,33%</i>	<i>contribution additionnelle</i>	<i>Impôt total</i>
Résultat d'exploitation	1 483 933	494 644		494 644
Résultat financier	24 943	8 314		8 314
Résultat exceptionnel	960 549	320 183		320 183
Participation des salariés	-220 700	-73 567		-73 567
TOTAL	2 248 725	749 575		749 575

<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>Montant</i>
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	15 792
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels	
TOTAL	15 792

ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>Engagements donnés</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Au profit de</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
Avals, cautions et garanties donnés Effets escomptés non échus Créances professionnelles cédées (Dailly) Sûretés réelles consenties Autres engagements	27 717					
TOTAL	27 717,00					

<i>Engagements reçus</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Accordés par</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
Avals, cautions et garanties reçues Créances garanties Autres engagements						
TOTAL						

<i>Engagements réciproques</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
Abandons de créances conditionnelles Intérêts à échoir sur emprunts Engagement de crédit bail mobilier Découvert bancaire autorisé non utilisé Escompte autorisé non utilisé						
TOTAL						

AVALS ET CAUTIONS DONNEES :

Nantissement de fonds de commerce / emprunt BPVF : 101 000 €
 Privilège prêteur de deniers / emprunt CRCA : 350 000 €
 Privilège prêteur de deniers / emprunt BPBV : 336 000 €

Capital restant du sur emprunts

BPVF : 101 552 €
 CAVF : 240 234 €

AUTRES INFORMATIONS

<i>Effectif moyen par catégories de salariés</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Cadres	5	4	4
Agents de maîtrise	7	7	8
Employés	16	14	14
Ouvriers	72	81	79
TOTAL	100	106	105

Intégration fiscale

la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts Industries France SNC.
 Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à d'adresse suivante :

Sanderburgerlaan 4
 3947 CS Langbroek
 THE NEDERLAND

Engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses :

- L'augmentation annuelle des salaires est de :
 2,5 % constant pour la catégorie Cadres
 2,5 % constant pour la catégorie non Cadres
- Le taux d'actualisation est de 2,50% (inflation comprise)
- Le départ est prévu sauf dérogation individuelle à :
 de 60 à 62 ans pour la catégorie Cadre
 de 60 à 62 ans pour la catégorie non Cadre
- Le taux de rotation retenu est
 faible pour la catégorie Cadre
 faible pour la catégorie non Cadre
- Le taux de charges sociales retenu est
 45 % pour la catégorie Cadre
 45 % pour la catégorie non Cadre
- Le départ intervient à l'initiative du salarié
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire Insee 2011-2013 M/F
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective proratisée.

Les engagements :

Le montant des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus s'établit ainsi :

	31/12/2013	31/12/2014
Dette actuarielle ou passif social à la clôture de l'exercice	557 194	571 065

AUTRES INFORMATIONS (suite)

Transactions avec les parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.

Informations relatives au CICE

La 3ème loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013, dispositif ayant les caractéristiques suivantes : un crédit d'impôt de 6 % calculé par année civile assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013.

Dans sa note en date du 28 février 2013, le collège de l'autorité des Normes Comptables considère que, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le CICE, sa comptabilisation, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 " Charges de personnel " est justifiée.

Au 31 décembre 2015, la société a procédé à l'évaluation de ce Crédit d'Impôt compétitivité sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

La société a bénéficié au cours de l'exercice 2015 d'un CICE pour un montant de 145 065 €.

Celui-ci a été comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information de l'ANC.

Ces sommes lui ont permis de défendre ses parts de marchés, financer ses investissements et le renforcement de son fonds de roulement.